

École municipale de musique de Voreppe
Fiche de renseignements 2019 – 2020

à rendre au secrétariat ou à retourner par mail ecoledemusique@ville-voreppe.fr avant le 4 septembre délai de rigueur

Informations concernant l'élève :

Nom : Prénom :

Date de naissance (format jj/mm/aaaa) :

adresse :

téléphone : courriel :

établissement scolaire fréquenté :

Informations concernant les parents :

Parent 1

Nom :

Prénom :

adresse : (si différente de celle de l'enfant)

tél :

courriel :

Parent 2

Nom :

Prénom :

adresse : (si différente de celle de l'enfant)

tél :

courriel :

Documents à fournir :

- Cette fiche de renseignements.
- Les droits de scolarité sont calculés en fonction du quotient familial, joindre l'avis d'imposition 2019 ou une copie de l'attestation de la Caisse d'allocations familiales datant de moins de 3 mois, comportant le quotient familial.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Autorisation de prise de vue et de publications, règlement intérieur

Je soussigné·e responsable légal·e de

- autorise la prise de vue ainsi que la publication de l'image de l'élève mentionné ci-dessus,
- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de musique disponible en ligne sur www.voreppe.fr et au secrétariat de l'école.

À noter : les photographies ou vidéo prises dans le cadre des différentes activités organisées par L'École de Municipale de Musique de Voreppe sont susceptibles d'être utilisées par la ville de Voreppe afin de présenter l'établissement et aucunement dans un but commercial.

Les éventuels commentaires accompagnant la production des images devront respecter l'anonymat de l'enfant et ne pas porter atteinte à sa réputation.

Protection des données personnelles

J'autorise l'école de musique à récolter mes données personnelles sur le présent document et à en garantir la confidentialité en vertu du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)*, n° 2016/679

Oui Non

** La durée de conservation de vos données est de 4 ans. Au regard du droit d'accès à vos données, à rectification et/ou à l'oubli, vous pouvez à tout moment consulter, modifier ou supprimer vos données personnelles en vous adressant au Pôle Animation de la Vie Locale.*

À le Signature

ATTENTION :
Ce document ne valide pas
votre inscription !

Cycle d'éveil musical (réservé aux enfants de GS et CP)

- enfant en GS
 enfant en CP

Premier cycle

Formation musicale :

- année 1
 année 2
 année 3
 année 4

Instrument

vœu 1

vœu 2

vœu 3

- année 1
 année 2
 année 3
 année 4
 année 5 (facultative)

NB L'inscription en instrument n'est possible que dans la limite des places disponibles.

Pratique collective :

Pour les orchestres, le choix est à l'appréciation des enseignants concernant les pianistes, guitaristes et chanteurs. Les orchestres sont ouverts à partir de la troisième année, et succèdent à l'atelier chorale des deux premières années.

- Chorale Orchestre à cordes Orchestre à vents

Second cycle

Formation musicale :

- année 1
 année 2
 année 3

Instrument

vœu 1

vœu 2

vœu 3

- année 1
 année 2
 année 3
 année 4

NB L'inscription en instrument n'est possible que dans la limite des places disponibles.

Pratique collective :

Le choix de l'orchestre concerne le premier semestre. Le second semestre est consacré aux ateliers, dont le planning sera communiqué ultérieurement.

- Orchestre à cordes Orchestre à vents

Troisième cycle

Formation musicale :

- FM classique
 FM jazz niveau 1
 FM jazz niveau 2

Instrument

vœu 1

vœu 2

vœu 3

- année 1
 année 2

NB L'inscription en instrument n'est possible que dans la limite des places disponibles.

Troisième cycle « spécialisé »

- cycle de spécialisation autour d'un projet de création

Les modalités sont à aborder et mettre en place avec l'équipe pédagogique. Ce cursus de fin d'études comprend un cours de formation musicale spécialisé, un cours d'instrument et un accompagnement au projet de création.